



Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire – Gaston Miron

Adresse postale

IPSO, C.P. 42070, B.P. Roy
Montréal (Québec) H2W 2T3

Téléphone : 514-723-5573

Facebook : <https://www.facebook.com/LesIPSO>

Twitter : https://twitter.com/Les_IPSO

Site web : <http://ipsoquebec.net>

Courriel : lesipsoquebec@gmail.com

INFO-IPSO

Mars-Avril-Mai 2018

On trouvera dans cet INFO-IPSO une motion de félicitation adressée à la Société Saint-Jean Baptiste, le compte-rendu de la Soirée-débat sur les conceptions de la nation que véhiculent les partis politiques au Québec (9 mars 2018), l'annonce du Colloque annuel des IPSO qui se tiendra le 2 juin 2018, de nouveaux textes de solidarité avec la Catalogne rédigés par les IPSO et par la Coalition québécoise de solidarité avec la Catalogne, ainsi que d'autres nouvelles concernant les OUI-Québec.

► La Cour supérieure du Québec valide la loi 99

Motion de félicitations

Les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) adressent leurs félicitations et remerciements, en tout honneur, au cabinet Michaud Santoriello qui a fourni ses services *pro bono* à la Société Saint-Jean Baptiste (SSJB), et en particulier à Me Marc Michaud et Me Maxime Laporte, pour le gain juridique exceptionnel obtenu grâce à leurs interventions dans le cadre de la défense de la loi 99.

Il est clair que si la SSJB n'était pas intervenue avec le concours de ce cabinet, la loi 99 aurait reçu sans doute qu'une interprétation atténuée.

C'est donc grâce à la ténacité et aux brillants exposés, tout au long de la défense, de Me Michaud et Me Laporte, que la loi 99 a une « *substance juridique et des effets directs en droit* » (*Le Devoir*, 13 sept. 2016). Et Me Maxime Laporte, affirmait à la sortie du jugement, que « *Nos droits inaliénables, nos fondements démocratiques, notre statut juridique, tels que formellement énoncés par la loi 99, ont été entièrement sauvegardés par la Cour supérieure, cela dans toute leur portée* » (*Le Devoir*, 20 septembre 2018).

Nous ajoutons, un gain d'une valeur inestimable pour la défense du droit du Québec de décider de son avenir.

Le résultat est d'autant remarquable que la contestation, tant dans les procédures qu'au mérite, n'a pas manqué de soutiens techniques et d'efforts des procureurs du gouvernement canadien, considérée comme une intrusion, le 16 octobre 2013, dans les affaires du Québec. La juge rapporte que: « *Cette intervention judiciaire n'est pas bien reçue par l'Assemblée nationale, qui y réagit immédiatement en votant une motion unanime reprenant les principes fondamentaux que l'on retrouve dans la Loi 99, en guise de dénonciation contre cette nouvelle "intrusion"* »¹ (

La loi 99 est considérée si importante que la Juge Claude Dallaire l'a qualifiée de constitution interne. Nous la citons : « *Ce que l'on y retrouve est si profond, (...), que l'on s'attendrait à retrouver la matière sur laquelle elle porte [la loi 99] dans un document juridique formel portant le titre de Constitution interne (...)* »² ».

Le Québec récolte enfin depuis le revers du référendum volé de 1995 et la loi C-20, une victoire défensive. Cette dernière loi, la « Clarity Act est inconstitutionnelle »³, de l'avis de plusieurs experts est à l'origine de cette « *mise en place d'un dispositif « imprécis et arbitraire » qui confond la clarté avec la radicalité de la question* »⁴.

C'est, finalement, la première victoire significative, sans doute, annonciatrice de la fin de la traversée du désert. Nous nous en réjouissons tous. C'est donc avec joie que nous voulons la partager avec l'ensemble du mouvement indépendantiste tout en soulignant que les honneurs, les félicitations doivent revenir à qui de droit.

Michel Blondin proposeur. Appuyé par Philippe Bernard, Jocelyne Couture, André Jacob, Micheline Labelle, Andrée Lajoie, Eric Martin, Ercilia-Palacio Quentin, Pierre Serré, tous membres du conseil d'administration des IPSO.

N.B Cette motion proposée par Michel Blondin, citoyen, a également été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de OUI-Québec, le 26 avril 2018.

► **Compte rendu de la Soirée-débat des IPSO du 19 mars 2018: Le français au Québec et dans le monde**

Par **Jean-René Plante**, membre du CA des IPSO

Problématique

Plusieurs Québécois pensent que la pérennité du français au Québec est une question strictement interne, qui, au mieux, n'a rien à voir avec la reconnaissance internationale du Québec et, au pire, serait un obstacle à l'implication du Québec à l'échelle internationale. Ipsos a voulu, au cours de cette soirée débat, explorer un point de vue différent, selon lequel la vigueur du fait français au Québec serait à la fois tributaire de la capacité pour ce dernier de s'impliquer en français auprès des instances internationales et un atout pour le rayonnement du Québec dans l'espace international.

Exposés de Louise Beaudoin, Éluë à l'Assemblée nationale de 1994 à 2003 (dossiers Relations internationales du Québec), et chroniqueuse au *Devoir* et au carnet politique de l'émission 24/60 à RDI et de **Pierre Curzi**, Élu à l'Assemblée nationale de 2007 à

¹ Jugement Dallaire, paragraphe 121.

² Jugement Dallaire paragraphe 552.

³ Henri Brun, *Le Devoir*, 23 février 2000 ; repris par jugement Dallaire para 88.

⁴ Le professeur de droit constitutionnel Patrick Taillon conclut de cette façon (notre soulignement) Paragraphe 85, jugement Dallaire.

2012 (dossiers langue et culture) et comédien. Animation par **Jocelyne Couture**, philosophe, conseillère à l'exécutif des IPSO.

Jocelyne Couture présente les deux panélistes et le sujet qui sera élaboré par eux: la singularité du cas québécois, une langue menacée mais appartenant à un réseau francophone international prestigieux et l'assaut qu'elle subit chez elle à cause de la mondialisation qui tend à faire de l'anglais la langue unique de la planète.

Louise Beaudoin interviendra notamment à titre de créatrice du prix Georges-Émile - Lapalme décerné par le Gouvernement du Québec pour reconnaître un apport exceptionnel à la langue française. Elle souligne dès le départ que le combat québécois pour le français doit s'inscrire à la fois dans une approche sociale locale et une concertation internationale portée par une stratégie en faveur du plurilinguisme, et contre l'hégémonie d'une seule langue.

Au plan local existe une contradiction entre l'approche canadienne et l'approche québécoise eu égard à l'intégration des nouveaux arrivants au Québec; l'approche québécoise attend d'eux leur intégration à la communauté majoritaire francophone du Québec. Le succès s'avère très timoré. Ce qui amène à conclure qu'il faudrait que les candidats à l'immigration au Québec connaissent déjà le français au moment de leur sélection. Car le triste bilan actuel est que malgré les efforts matérialisés dans les politiques gouvernementales québécoises durant les dernières décennies on en est revenu sur ce plan à la situation qui prévalait dans les années 1960 : les nouveaux venus s'intègrent peu au monde francophone.

Or à cet affaiblissement interne répond un affaiblissement comparable au plan international où la mondialisation pousse l'anglais jusqu'à l'étouffement des autres langues de la planète. Le combat pour les langues autres devra aussi bien être, en conséquence, international qu'intérieur. La diversité culturelle que renferme aujourd'hui la société civile québécoise devra générer des alliances comparables à celles menées par le Québec au plan international. Le Québec a été au cœur du processus politique mondial en faveur de l'exception culturelle dans les accords de libre-échange. Il a bénéficié sur ce plan du soutien de pays de l'Amérique latine notamment.

Mais les pratiques linguistiques dans les organisations internationales, souvent pour des raisons budgétaires, ont tendance à un laisser aller vers le tout à l'anglais. L'ère du numérique est porteur de ses problèmes spécifiques. De grandes sociétés dominantes dans ce secteur tendent à imposer leurs lois, à se faire octroyer des privilèges au plan de la taxation par exemple, qui les placent en situation privilégiée. Ces géants du numérique établissent de facto une concentration de la diffusion culturelle. Un rééquilibrage s'impose au plus tôt.

Pierre Curzi souligne à son tour l'importance exceptionnelle de la Convention sur la diversité culturelle mais montre qu'elle s'est accompagnée de faiblesses car elle n'a pas mis en place d'outils de réglementation, ce qui menace de la transformer en vœux pieux. L'exception culturelle dans les ententes commerciales internationales a souvent un statut flou ou limité.

Par ailleurs, ce qui transite par internet échappe pratiquement à toute juridiction. L'avenir est celui d'une culture dématérialisée. Il est urgent pour s'y inscrire en français de mettre sur pied un équivalent francophone de Netflix.

Le panéliste constate qu'hier l'identité était fortement liée à la langue commune mais qu'aujourd'hui les jeunes générations québécoises en font une affaire purement personnelle, soumise à des pratiques linguistiques singulières. Il y a comme un glissement des préoccupations collectives vers un individualisme autarcique.

Une piste pour l'avenir est peut-être dans la préoccupation écologique centrale à notre époque. La diversité des langues et des cultures présente après tout une similitude avec la cause de la diversité des espèces et du vivant sur cette planète. On fait sans doute face à un urgent besoin d'une écologie linguistique mondiale.

► **Colloque annuel des IPSO : Après 14 ans de gouverne libérale, quelles avenues pour les indépendantistes? »**

suivi de la remise du prix Jacques-Parizeau et de l'Assemblée générale annuelle des membres IPSO

Date : Samedi le 2 juin 2018, 9h – 12h30

Lieu : Maison Ludger Duvernay, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal,
82, rue Sherbrooke ouest

Entrée libre - Prix du dîner sur place à réserver de préférence: 20 \$
(10\$ pour les étudiants) lesipsoquebec@gmail.com

Problématique du colloque

Lorsque les adversaires de la souveraineté passent plus de quatorze années au pouvoir, l'événement ne va pas sans conséquences pour les forces indépendantistes. Quatorze années de pouvoir transforment nécessairement le **Régime politique** social-démocrate et à tout le moins « autonomiste » qui fut le sel de la politique québécoise depuis 1960.

L'emprise des Libéraux sur le pouvoir leur a permis de remettre en question le modèle d'État du Québec. Des transformations majeures ont en effet touché les différentes sphères d'interventions de l'État, que ce soit dans les domaines **du politique, de l'économie et des politiques sociales**. D'autres domaines ne sont pas en reste, notamment **l'environnement, la laïcité et la culture**. Chacun de ces domaines se rapporte à l'exercice de la citoyenneté des Québécois dans le cadre de leur appartenance et de leur identification à l'une ou l'autre **Communauté politique** québécoise ou la canadienne.

8h30 – Début des inscriptions

9h00 – **Ouverture**– Thématique et déroulement

9h15 – **Panel 1 – L'économie, le politique, les politiques sociales. Quels genres de projets démocratiques et indépendantistes mettre de l'avant?**

-**Julia Posca**, sociologue et chercheure à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Titre de communication : **Le Parti libéral du Québec, « parti de l'économie » ?**

-**Danic Parenteau**, professeur associé, Département de sciences politiques et économiques, Collège militaire royal du Canada de Kingston

Titre de communication : **Du démantèlement de l'État-nation québécois comme politique libérale.**

-**Yves Vaillancourt**, professeur émérite de travail social, UQAM

Titre de communication : **15 ans de piétinement du modèle québécois de politiques sociales**

Animateur : Eric Martin, professeur de philosophie, Cégep Edouard-Monpetit.

10h15 – 10h45 Interventions et questions de la salle : 30 minutes.

10h45 – Pause café

11h00 – Panel 2 – L’environnement, la laïcité, la culture. Quels genres de projets démocratiques et indépendantistes mettre de l’avant?

Me Jean Baril, Professeur Département des sciences juridiques et Vice-président du Centre québécois du droit de l’environnement (CQDE)

Titre de communication: *Environnement : compétence partagée, abdiquée ou clarifiée?*

-Ferid Racim Chikhi, consultant en insertion socioprofessionnelle et en intégration socioculturelle

Titre de communication: *Seule la laïcité comme mécanisme peut éviter de fragiliser l’identité québécoise.*

-Monique Simard, productrice de cinéma

Titre de communication : ***Vers une véritable souveraineté culturelle***

Animatrice : Marilyse Lapierre, conseillère au programme à l’exécutif national du Parti Québécois (1996-2002), présidente des IPSO de 2006 à 2008 et professeure de philosophie à la retraite du Cégep Ahuntsic.

12h05 – 12h30 Interventions et questions de la salle : 30 minutes.

12h30 – Dîner sur place

13h30 à 14h00 – Remise du Prix Jacques-Parizeau

14h00 à 16h00 – Assemblée générale des IPSO (pour les membres seulement)

► **Lettre des IPSO : *L’Allemagne doit faire mieux, 8 avril 2018***

La solidarité des IPSO avec le peuple catalan s’est de nouveau exprimée dans une lettre publiée sur son site Internet. Elle a été diffusée auprès de journaux et collègues catalans.

www.ipsoquebec.org

La police allemande s’est soumise à la demande de Madrid concernant un mandat d’arrêt international reconduit récemment par l’Espagne à l’encontre de quatre personnes, dont Carles Puigdemont, l’ancien président de la Catalogne, et pressenti pour le redevenir. Il a été incarcéré à partir du 24 mars dernier, même s’il était reconnu,

à la face du monde, pour sa lutte politique non violente et exemplaire. L'Allemagne vient de le remettre en liberté sous contrôle judiciaire.

L'Espagne de Rajoy a monté de toutes pièces des accusations extrêmement graves de rébellion, corruption et détournement de fonds. La justice allemande a depuis jugé « *irrecevable* » l'imputation de crime de rébellion, mais celles de corruption et de détournement de fonds tiennent toujours, de sorte que le processus d'extradition poursuit son cours.

Pour plusieurs Québécois, les décisions du chef du gouvernement espagnol Romano Rajoy entraînent l'Europe dans des travers inacceptables. Le gouvernement d'Espagne ne cesse de rendre perceptibles, même de loin, d'évidents dénis de justice et de démocratie. Il s'acharne, bafouant les principes universels dans les domaines évoqués, à dénigrer, à arrêter, à emprisonner et à poursuivre les élus catalans qui veulent faire de la Catalogne un pays. Il faut utiliser, dit-il, *l'empire de la loi*.

Pour nous, Intellectuels soutenant la souveraineté du Québec, il apparaît gênant que les pays de l'Union européenne se soumettent aux mandats d'arrestations internationaux reposant sur des accusations aussi douteuses.

Les manifestations catalanes, parmi les plus pacifiques et les plus significatives de l'histoire récente de l'Europe, ne doivent pas être instrumentalisées par la logique tordue de manipulateurs. Les actes dits séditieux supposent un « soulèvement violent » qui, selon de nombreux juristes, ne s'est jamais produit. Quant aux détournements de fonds, ils aboutiront vraisemblablement sur un non-lieu de fait aisément vérifiable.

Les provocations de l'Espagne, pourtant un État de droit, servent d'appât afin de pousser la Catalogne à la violence. Aux demandes politiques que lui a adressées le dirigeant de Madrid, la Cour Constitutionnelle du pays a répondu par une interprétation tendancieuse de ses propres règles.

Nous ne reconnaissons plus cette Europe moderne, éprise de paix et de justice, qui avait, pensait-on, tiré des leçons de son passé. Recommence-t-elle à perdre ses repères démocratiques ? La liberté que réclament les peuples, dont celui de Catalogne, protestant contre sa démocratie bafouée, est pourtant une des valeurs fondatrices de l'Europe contemporaine.

Avec son recours aux « fakes news », Rajoy fait remonter à la surface les pires traits de l'humanité. En 1940, la police allemande de l'époque avait extradé vers l'Espagne le président catalan exilé en France, Lluís Companys. Il a été torturé et fusillé par la dictature de Franco. Le gouvernement Merkel doit, dans les circonstances actuelles, troubles au plus haut point, faire bien davantage que laisser entendre qu'il faut respecter la démocratie. Il doit refuser aussi, et l'Europe entière avec lui, les maquillages qui accompagnent les accusations de Madrid restées pendantes.

Par Michel Blondin, conseiller. Appuyé par Pierre Serré président, Micheline Labelle, vice-présidente, Ercilia Palacio-Quintin, registraire, Philippe Bernard, trésorier, Jocelyne Couture, conseillère, André Jacob, conseiller, Andrée Lajoie, conseillère, Éric Martin, conseiller, Jocelyne Couture, conseillère Joël Coté, conseiller, Jean-René Plante, tous membres du Conseil d'administration des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO).

► OUI Québec. Coalition québécoise de solidarité avec la Catalogne

Un texte signé par **Claudette Carbonneau** au nom de la [Coalition québécoise de solidarité avec la Catalogne](#) a été publié dans la Presse+ du 6 avril 2018.

Depuis le référendum sur l'indépendance de la Catalogne tenu le 1er octobre dernier, l'État espagnol a dévoilé au monde un visage que l'on croyait à jamais destiné aux poubelles de l'Histoire.

Le jour même du référendum, Madrid a dépêché en Catalogne des forces de répression dans le but d'empêcher la population de se prononcer démocratiquement sur son avenir politique. Les télévisions du monde entier ont montré des forces armées saisissant des boîtes de scrutin, faisant obstacle aux électeurs désireux d'exercer leur droit de vote, matraquant des foules d'électeurs et d'électrices dont le seul crime était de vouloir exprimer leur voix.

Malgré ces scandaleuses provocations, l'État espagnol n'est pas parvenu à faire dévier la volonté des dirigeants indépendantistes et du peuple catalan d'agir par des voies pacifiques.

Cela n'a pas suffi ! Avec la complicité d'un appareil judiciaire manifestement partial, l'État espagnol a entrepris de faire emprisonner « de manière préventive » des leaders de la coalition arc-en-ciel qui a fait le succès du mouvement indépendantiste catalan, et ce, sans procès sur les accusations factices de « sédition, rébellion ou malversation ».

Ainsi se sont retrouvés dans les geôles madrilènes deux responsables des grandes organisations de la société civile qui ont organisé les impressionnantes mobilisations des dernières années, Jordi Sanchez et Jordi Cuixart, ainsi que huit ex-ministres de l'exécutif catalan, dont Oriol Junqueras, chef du parti de la gauche républicaine de Catalogne (ERC) et ex-vice-président de la Catalogne.

Faisant aussi l'objet de telles accusations, d'autres leaders ont fui l'Espagne, dont Carles Puigdemont, le président déchu par le coup de force du gouvernement espagnol après la Déclaration d'indépendance du Parlement catalan, ainsi que les dirigeantes de la gauche indépendantiste Marta Rovira, secrétaire générale d'ERC, Anna Gabriel, ex-députée membre de la CUP (Candidature d'unité populaire) et Clara Ponsati, ex-ministre de l'éducation, aujourd'hui en Écosse.

Non satisfait d'avoir décapité un mouvement démocratique et pacifique exemplaire, le pouvoir espagnol a donné un nouveau coup de massue. Émettant un mandat d'arrestation européen identique à celui qu'il avait pourtant abandonné le 5 décembre 2017, l'Espagne fait arrêter M. Puigdemont par la police allemande le 25 mars dernier alors qu'il rentrait de Finlande, où on l'avait invité à prononcer une allocution sur la situation dans son pays.

Du même coup, on a fait incarcérer de « manière préventive » M. Jordi Turull, troisième candidat pressenti pour assumer la Présidence de la Generalitat, ainsi que Mme Carme Forcadell, ex-présidente du Parlement catalan. De cette manière, le gouvernement de Mariano Rajoy bafoue les choix de l'électorat catalan et prolonge l'odieuse tutelle espagnole sur le gouvernement de la Catalogne.

Dans cette parodie de justice qui a mené aux arrestations, incarcérations et exils d'hommes et de femmes politiques représentant légalement et en toute légitimité le peuple catalan, jamais le gouvernement de Madrid, ni l'appareil judiciaire à son service, n'ont pu démontrer quelque acte de violence commis par les leaders souverainistes. La raison en est simple : il n'y a eu aucune violence de la part du mouvement indépendantiste catalan. Au contraire, c'est l'État espagnol lui-même qui s'est rendu coupable de tels gestes dont le monde entier a été témoin.

Ces femmes et ces hommes sont d'évidentes victimes d'une répression orchestrée par une instrumentalisation politique du pouvoir judiciaire. À l'évidence, les leaders indépendantistes catalans incarcérés ou forcés à l'exil le sont pour des considérations purement politiques qui n'ont rien à voir avec des crimes de droit commun.

L'État espagnol doit immédiatement abandonner toutes les accusations portées contre les leaders de toutes les formations indépendantistes et faire libérer les prisonnier-e-s politiques détenus pour avoir tenu l'engagement électoral d'organiser un référendum sur l'indépendance de la Catalogne. Il doit aussi abandonner les mandats européens émis sous de fausses accusations criminelles et permettre aux exilé-e-s souverainistes de rentrer sans entraves.

À ce jour, les gouvernements européens, canadien et québécois ont outrageusement fermé les yeux devant le droit du peuple catalan de décider de son avenir. L'heure est venue pour eux, au nom des fondements mêmes de la démocratie, de réclamer que l'Espagne abandonne l'escalade de répression politique dans laquelle elle s'est enfoncée et qu'elle libère sur-le-champ ces prisonnier-e-s politiques.

Membres de la Coalition québécoise de solidarité envers la Catalogne (par ordre alphabétique) :

Société civile

Cercle culturel catalan du Québec (CCCQ)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Fédérations des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Intellectuels pour la souveraineté (IPSO)

Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ)

Organisations unies pour l'indépendance (OUI Québec)

Réseau Cap sur l'indépendance (RCI)

Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB)

Partis politiques

Bloc québécois

Groupe parlementaire québécois

Parti québécois

Québec solidaire

Pour plus d'informations sur la Coalition : solidarite.cat

► OUI-Québec

Le 6 avril 2018, les OUI-Québec ont célébré la sortie officielle du livre du Réseau des Citoyennes pour l'Indépendance (RéCI): *Un Québec pays: le OUI des femmes*

Selon Claudette Carbonneau : « Les auteures réunies dans cet ouvrage par le Réseau des Citoyennes pour l'Indépendance (le RéCI, comité des OUI-Québec) croient, pour leur part, que l'édification d'un Québec-pays offre une dynamique exceptionnelle pour la mobilisation citoyenne des femmes et l'avancement de leurs droits. Elles ouvrent de nombreuses perspectives de réflexion sur la question.

Elles exposent, entre autres, les obstacles posés par le fédéralisme canadien de même que les raisons pour lesquelles l'indépendance avantagera les Québécoises dans de nombreux domaines: droit du travail, équité salariale, culture (dont la langue), politiques de l'emploi et assurance chômage, revenus de retraite, services de garde, développement régional, immigration, écologie ainsi que participation politique partisane ou citoyenne.

De la diversité de point de vue exprimés, ressort l'affirmation de la nécessité de l'indépendance pour un réel passage à progrès significatif vers l'égalité de fait. Même si cette indépendance ne pourra régler toutes les questions débattues dans les mouvements féministes, elle se présente dans cet ouvrage comme une voie porteuse de libération et de solidarité. Avec des textes de Claire Aubin, Josée Boileau, Claire Bolduc, Claudette Carbonneau, Francine Descarries, Nicole de Sève, Ginette Drouin, Micheline Dumont, Lorraine Guay, entretien avec Brigitte Haentjens, Éline Hémond, Amélie

Lafortune-Lauzon, Aurélie Lanctôt, Marie Leclerc, entretien avec Viviane Michel, Sylvie Morel, Annie O'Bomsawin-Bégin, Ruth Rose, Carmen Sabag Vaillancourt, Farida Sam, Erika Soucy, Marjorie Villefranche, Andrée Yanacopoulo, Alejandra Zaga Mendez».

Grand rassemblement indépendantiste : samedi 9 juin, à Montréal

Pour clore la tournée et réunir un maximum d'indépendantistes avant le déclenchement officiel de la campagne électorale, les OUI-Québec tiendront un grand rassemblement autour du thème de la Constituante le **samedi 9 juin à Montréal**.

<https://www.ouiquebec.org>

Micheline Labelle, vice-présidente des IPSO